

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2020

DELIBERATION N° 2020-05-041-DGS

Nomenclature : 5.1.2

OBJET : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Votants : 33
Abstention : 0
Votes exprimés: 33

Pour: 33
Contre : 0

Fait à Tarnos,
 le 24 mai 2020
 Pour extrait certifié
 conforme



*Certifié exécutoire compte tenu
 du dépôt au titre du contrôle de
 légalité et de l'affichage en
 Mairie le :*

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai, à dix heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADE, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADE, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. HERVELIN, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme BAULON

Nombre de Conseillers en exercice : 33
 Nombre de présents : 33
 Nombre de pouvoirs: 0
 Nombre de votants : 33

Monsieur le Maire expose,

En application de l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre n'excède 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Monsieur le Maire propose de créer 9 postes d'adjoints.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-1 et L2122-2;

Considérant les résultats des élections municipales en date du 15 mars 2020;

Envoyé en préfecture le 26/05/2020

Reçu en préfecture le 26/05/2020



ID : 040-214003121-20200524-2020_05_041-DE

DELIBERE

DECIDE la création de 9 postes d'adjoints

PRECISE que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection